



Retour courrier effacement TAJ

Par Skain

Bonjour,

Ayant fait ma demande de consultation et d'effacement TAJ le 30 Mai 2023, j'ai à ce jour reçu deux courriers : l'un de la Police Nationale m'informant que je n'étais pas connu de leur service, et un autre de la gendarmerie ci-joint. Je ne suis pas sûr de bien l'interpréter, pourrais-je avoir un éclaircissement d'un ?il expert ?

En vous remerciant par avance.

[url=https://zupimages.net/viewer.php?id=23/29/r9py.jpeg][img]https://zupimages.net/up/23/29/r9py.jpeg[/img][url]

Par Brandon IRE

Bonjour,

Il apparait dans ce courrier que votre demande est bien traitée par la gendarmerie.

Il est indiqué que le délai de leur réponse est de deux semaines. Ils ont reçu officiellement la demande le 14 juin donc vous devriez avoir une réponse à votre requête avant le 14 aout.

Ce courrier était juste là pour vous informer que votre demande est traité.

Par morobar

Bonsoir,

Il est indiqué que le délai de leur réponse est de deux semaines.

Non.

Lire 2 mois.